



Enquête de suivi de la sécurité alimentaire et de la nutrition

Guinée-Bissau

Février 2020

Remerciements

Cette étude a été réalisée par le Programme Alimentaire Mondial (PAM) en collaboration avec le Ministère de l'Agriculture et des Forêts (MAF) et, l'Institut National des Statistiques (INE).

Nous remercions vivement la Coopération italienne qui a assuré le financement de ce travail.

Nous remercions aussi toutes les populations qui ont accueilli nos équipes d'enquêteurs et qui ont accepté de répondre à leurs questions. Merci également aux enquêteurs pour leur dévouement.

Enfin, nous remercions l'Unité VAM du Bureau Régional pour sa contribution précieuse dans la révision de ce rapport et leur contribution de façon générale dans la mise en œuvre du FSNMS en Guinée-Bissau.

Mme Kiyomi Kawaguchi
Représentante et Directrice
PAM – Guinée-Bissau

Pour en savoir plus, veuillez contacter :

Kiyomi Kawaguchi : Représentante et Directrice du Bureau PAM de Guinée Bissau:

kiyomi.kawaguchi@wfp.org

Marco Principi: Chef de programme, VAM and M&E Officer : marco.principi@wfp.org

Momadou Sow : M&E and VAM Officer : momadou.sow@wfp.org

Liste des personnes qui ont contribué à cette étude

Marco Principi : Programme Alimentaire Mondial (PAM), Bureau pays de Guinée-Bissau

Momadou Sow : Programme Alimentaire Mondial (PAM), Bureau pays de Guinée-Bissau

Pita Correia : Programme Alimentaire Mondial (PAM), Bureau pays de Guinée-Bissau

Mahoro Bwock : Programme Alimentaire Mondial (PAM), Bureau pays de Guinée-Bissau

Marie Ndiaye : Programme Alimentaire Mondial (PAM), Bureau Régional de Dakar

Mariam Katile : Programme Alimentaire Mondial (PAM), Bureau Régional de Dakar

Abdoulaye Ndiaye : Programme Alimentaire Mondial (PAM), Bureau Régional de Dakar

Ollo Sib : Programme Alimentaire Mondial (PAM), Bureau Régional de Dakar

Eric Branckaert : Programme Alimentaire Mondial (PAM), Bureau Régional de Dakar

Malam Homi Indjai : Coordination du SiSSAN

Bailo Queta : Coordination du SiSSAN

Carlos Mendes da Costa : Institut National des Statistiques (INE)

Suande Camara : Institut National des Statistiques (INE)

Braima Manafa : Institut National des Statistiques (INE)

Servilio Gomes Ambos : Institut National des Statistiques (INE)

Joao Carlos Arlete : Institut National des Statistiques (INE)

Ildo Afonso Lopes : Direction des Statistiques Agricoles

Mamadou Serra Camara : Direction des Statistiques Agricoles

Vanira Elisa Pires Alves de Almada : Service National de Nutrition

Tableau des Matières

Points saillants	7
Contexte de l'étude	8
Méthodologie	9
Echantillonnage	9
Principaux indicateurs utilisés.....	9
Formation des enquêteurs	11
Collecte et supervision des données	11
Résultats	11
Situation de la sécurité alimentaire	11
Localisation de l'insécurité alimentaire	13
Profil des ménages en insécurité alimentaire	15
Consommation des ménages	16
Dépenses alimentaires	17
Stratégies de survie utilisées par les ménages	17
Stratégies de survie basées sur l'alimentation (rCSI)	17
Stratégies de survie basées sur les moyens d'existence	17
L'apport alimentaire minimum acceptable chez les enfants âgés de 6 à 23 mois	19
Diversité alimentaire minimum des enfants de 6 à 23 mois	19
Nombre minimum de repas	19
Proportion d'enfants 6-23 mois ayant reçu un apport alimentaire minimum acceptable.....	19
Diversité alimentaire minimum des femmes de 15-49 ans	20
Conclusion	23
Recommandations	23

Acronymes et abréviations

AMA : Apport alimentaire Minimum Acceptable

CARI: Consolidated Approach for Reporting Indicators of Food Security

DAM : Diversité Alimentaire Minimum

DR : District de Recensement

INE : Institut National de Statistique

PAM : Programme Alimentaire Mondial

rCSI: reduced Coping Strategy Index

SCA: Score de Consommation Alimentaire

SISSAN : Sistema de Seguimento de Segurança Alimentar e Nutricional

1. Points saillants

- En septembre 2019, 30,7% des ménages de Guinée-Bissau étaient en insécurité alimentaire soit environ 368 458 personnes. Cette proportion était de 19,2% dans les ménages urbains et 34,2% dans les ménages ruraux. De septembre 2016 à septembre 2019, l'insécurité alimentaire s'est accrue de 3,6% au niveau des ménages ruraux. Le niveau élevé de l'insécurité alimentaire s'explique d'une part par la période de soudure pendant laquelle cette enquête a été menée, et d'autre part par la baisse des revenus des ménages ruraux à la suite d'une campagne de commercialisation des noix de cajou qui a été jugée désastreuse par la plupart des producteurs et qui fragilisait les capacités de résilience des populations les plus vulnérables.
- Les régions de Gabu, Cacheu, Biombo et Oio étaient par ordre les plus affectées par l'insécurité alimentaire avec des taux variant autour de 36 à 39%. En revanche, les taux les plus faibles étaient trouvés dans les régions de Bafata, Quinara et Bolama-Bijagos où les taux étaient en deçà de 20%.
- 61,4% des ménages étaient obligés d'utiliser des stratégies basées sur la consommation et/ou des stratégies basées sur les moyens d'existence pour faire face aux difficultés. 20% de ménages n'étaient guère en mesure de satisfaire les besoins alimentaires minimum qu'après le recours à des stratégies d'adaptation irréversibles qui entravent leur capacité future de générer des revenus ou d'investir dans la formation du capital humain ou d'actifs productifs.
- Le nombre moyen de repas par jour était de 2 chez les adultes et 3 chez les enfants de moins de cinq ans.
- L'analyse du profil des ménages en insécurité alimentaire montre que les ménages ruraux sont les plus vulnérables à l'insécurité alimentaire que ceux urbains. L'analyse montre également que les ménages agricoles sont plus vulnérables que ceux qui ne dépendent pas directement de l'agriculture comme première source de revenus. Le niveau d'instruction des chefs de ménages influence de façon significative la situation de la sécurité alimentaire. Plus le niveau d'instruction du chef de ménage est faible plus l'insécurité alimentaire est élevée. En outre, les ménages de petite taille démographique sont les plus vulnérables à l'insécurité alimentaire.
- Seuls 9,3% des enfants de 6 à 23 mois avaient une alimentation adéquate et recevaient un apport alimentaire minimum acceptable. La proportion était de 8,9% dans les zones rurales et 13,3% dans les zones urbaines. Cette proportion s'accroît en fonction de l'âge passant de 3,2% pour les enfants âgés de 6 à 11 mois à 13,5% pour les enfants âgés de 18 à 23 mois. L'évolution de cette proportion est due à l'introduction progressive de nouveaux aliments dans l'alimentation des enfants.
- Selon l'indicateur de diversité alimentaire minimum, seuls 17,9% des femmes en âge de procréer (15-49 ans) avaient une alimentation adéquate en septembre 2019 dont 16% en zone rurale et 24,5% en zone urbaine. 8,4% des femmes interrogées étaient enceintes au moment de l'enquête et 77,3% d'entre elles n'avaient pas une alimentation adéquate avec toutes les conséquences potentielles que cela peut avoir sur leur état de santé et celui de leurs futurs enfants.

2. Contexte de l'étude

La Guinée-Bissau est un pays à faible revenu classé à la 178^{ème} place sur 189 de l'Indice de développement humain de 2018 avec 69% de sa population qui vivent sous le seuil de pauvreté, dont 33% dans une pauvreté extrême. Les statistiques de la Banque mondiale pour 2018 indiquaient un revenu national brut par habitant de 750 USD et un produit intérieur brut (PIB) de 1,458 milliard USD.

L'agriculture en Guinée-Bissau représente 47% du PIB et emploie 69% de la population active. Au cours des dernières décennies, la Guinée Bissau s'est positionnée en un grand exportateur africain de noix de cajou, exclusivement basé sur la production de petites exploitations. La production de noix de cajou occupe 50% des terres arables, pourvoit des revenus directs ou indirects à 85% de la population et représente 90% de ses exportations et 10% du PIB. Après des années de forte augmentation, le prix de vente au producteur du kilogramme de la noix de cajou a considérablement chuté en 2018 et 2019. En 2019, le prix moyen de la noix de cajou a diminué de 26% par rapport à l'année 2018 et de 57% par rapport à 2017. En effet, avec un prix moyen de 821 FCFA le kilogramme en 2017, le prix a chuté à 474 FCFA / Kg en 2018 et 351 FCFA / Kg en 2019, variant entre 150 et 460 FCFA / kg. Bien que les exportations en 2019 aient atteint 195 026 tonnes, enregistrant une augmentation substantielle par rapport aux 149 700 tonnes en 2018 et 166 356 tonnes en 2017, les recettes globales de la campagne de commercialisation des noix de cajou de 2019 sont inférieures aux recettes de 2018 et 2017 en raison de la chute des prix.

Le riz est la principale culture céréalière du pays et il est cultivé principalement pour la consommation des ménages. Le maïs, le mil et le sorgho sont également cultivés sur les plateaux. La production de cultures vivrières est affectée par le faible investissement en infrastructures et équipements agricoles, la dégradation de l'environnement dans les bas-fonds, les pluies irrégulières, le manque d'accès au crédit, la migration des ruraux et une organisation inadéquate des associations d'agriculteurs.

La Guinée-Bissau occupe la 99^{ème} place sur 117 dans l'indice mondial de la faim de 2019 et son score de 29,6

dénote un grave problème de faim et de sous-alimentation. En septembre 2016, le système de suivi de la sécurité alimentaire et de la nutrition (SiSSAN) montrait que 30,6% de la population rurale souffrait d'insécurité alimentaire et beaucoup de ménages n'étaient guère en mesure de satisfaire les besoins alimentaires minimum qu'après le recours à des stratégies d'adaptation irréversibles qui entravent leur capacité future de générer des revenus ou d'investir dans la formation du capital humain ou d'actifs productifs.

Bien qu'il reste élevé, le taux de retard de croissance a diminué avec le temps, passant de 32,2% en 2012 à 27,6% en 2014. Le retard de croissance dépasse 30% dans les régions de Oio, Bafata et Gabu. Aucun progrès n'a été observé dans la réduction de la malnutrition aigüe (au cours de la dernière décennie) dont la prévalence reste supérieure à 6% chez les enfants de moins de cinq ans.

C'est dans ce contexte que cette enquête a été lancée dans le cadre du système de suivi de la sécurité alimentaire et de la nutrition (SiSSAN), mis en œuvre conjointement par le Ministère de l'agriculture et Forêts, l'Institut National de Statistique (INE) et le PAM. L'enquête a été conduite sur l'ensemble du pays à l'exception de Bissau (la capitale nationale), au mois de septembre 2019 durant la période de soudure, et à la suite d'une campagne de cajou aux résultats incertains particulièrement pour les petits producteurs.

3. Méthodologie

3.1. Echantillonnage

L'échantillon a été calculé par l'Institut National de Statistique (INE) de Guinée-Bissau et a été basé sur un sondage stratifié probabiliste à deux degrés avec comme unité primaire (UP) les districts de recensement (DR) et comme unité secondaire (US) les ménages à l'intérieur des DR tirés précédemment. La sélection des unités secondaires a retenu 20 ménages par DR sélectionné. Les strates sont constituées des huit (08) régions du pays (Bafatà, Gabù, Tombali, Quinara, Biombo, Cacheu, Oio et Bolama Bijagos). Compte tenu qu'il s'agit d'une enquête baseline après quelques années sans enquête nationale en période de soudure, une prévalence maximale de 50% a été choisie dans chaque région avec un niveau de confiance de 95% et une marge d'erreur de 5%. La taille minimale de l'échantillon a été déterminée en se basant sur la formule de calcul suivante :

$$n = z^2 \times \frac{p(1-p)}{d^2} \times k$$

n = taille minimale requise de l'échantillon
z = niveau de confiance (95%)
P = prévalence estimée (50%)
K = effet de grappe (1,5); d = marge d'erreur (5%)

Le calcul de l'échantillon de cette enquête a été faite à partir de la base de sondage du troisième recensement général de la population et du logement de 2009. Le pays comprend 2034 districts de recensement (DR) dont 678 en zone urbaine et 1356 en zone rurale. Cependant, en raison de l'exclusion du secteur autonome de Bissau (SAB) de cette enquête, seules les régions du pays ont été prises en compte (Tombali, Quinara, Oio, Biombo, Bolama-Bijagós, Bafatá, Gabu et Cacheu) avec un total de 1 626 DR dont 270 en zone urbaine et 1 356 en zone rurale. Tous les 1626 DR ont été inclus dans le processus de sélection des DR.

Au premier niveau, le tirage des DR a été fait de façon indépendante dans chaque strate suivant la méthode de probabilité proportionnelle à la taille (PPT). Au total, 50 DR ont été sélectionnés dans les zones urbaines et

190 dans les zones rurales. Au deuxième niveau, les ménages (unités d'enquête secondaires) ont été sélectionnés sur la base de la liste des ménages de Guinée-Bissau issue du dernier recensement général de la population et du logement. La sélection a été faite avec une probabilité constante dans chaque DR sélectionné et dans chaque strate ou région, où 1000 ménages ont été sélectionnés dans les zones urbaines et 3800 dans les zones rurales, ce qui fait un total de 4800 ménages. L'échantillon est représentatif au niveau national et régional. Cependant dans la section Résultats, nous allons fournir la situation de la sécurité alimentaire au niveau des secteurs juste à titre indicatif.

3.2. Principaux indicateurs utilisés

Les principaux indicateurs de sécurité alimentaire et de nutrition suivis dans cette étude sont:

Sécurité alimentaire :

- l'indice d'insécurité alimentaire basé sur la méthode CARI,
- les dépenses des ménages,
- les stratégies de survie basées sur la consommation,
- les stratégies de survies basées sur les moyens de subsistance,
- le score de consommation alimentaire (SCA). Le module spécifique du SCA pour les zones urbaines n'a pas été utilisée car ce qui est appelé ici zones urbaines présente beaucoup de similitudes avec les zones rurales.

Nutrition :

- la diversité alimentaire minimum des femmes âgées de 15 à 49 ans.
La diversité alimentaire minimum des femmes âgées de 15 à 49 ans a été mesurée sur la base de dix (10) groupes d'aliments définis par un guide élaboré par la FAO et FANTA/USAID: (i) céréales, tubercules blancs, racines et plantains, (ii) Légumineuses (haricots, pois, lentilles), (iii) Noix et graines, (iv) Lait et produits laitiers, (v) Viande, volaille et poisson, (vi) Œufs, (vii) Légumes à feuilles vert foncé, (viii) Fruits et Légumes riches en vitamine A, (ix) Autres légumes, (x) Autres fruits.

La proportion des femmes recevant le nombre adéquat de groupes alimentaire est définie comme suit :

$$\frac{\text{Femmes âgées de 15 à 49 ans ayant reçu au moins 5 groupes alimentaires le jour précédent}}{\text{Femmes âgées de 15 à 49}}$$

- L'apport alimentaire minimum acceptable chez les enfants âgés de 6 à 23 mois. Le calcul de l'apport alimentaire minimum acceptable implique la détermination préalable de la diversité alimentaire minimum et du nombre minimum de repas.

La diversité alimentaire minimum des enfants de 6 à 23 mois se mesure par le nombre de groupes alimentaires distincts consommés parmi 7 au cours des dernières 24 heures. Ces 7 groupes d'aliments se déclinent comme suit : (i) céréales, racines et tubercules, (ii) légumineuses et noix, (iii) produits laitiers (lait, yaourt, fromage), (iv) produits carnés (viande, volaille, abats) et poissons, (v) œufs, (vi) fruits et légumes riches en vitamine A et (vii) autres fruits et légumes. Ce nombre de groupes alimentaires (i.e. 7) porte sur les enfants allaités. Pour ceux qui ne sont pas allaités, le nombre sera plutôt de 6, en excluant le groupe des produits laitiers (iii).

La diversité alimentaire minimum des enfants âgés de 6 à 23 mois est la proportion des enfants recevant le nombre adéquat de groupes alimentaires et calculé comme suit :

$$\frac{\text{Enfants âgés de 6 à 23 mois ayant reçu au moins 4 groupes alimentaires le jour précédent}}{\text{Enfants âgés de 6 à 23 mois}}$$

Le nombre minimum de repas porte sur des enfants de 6 à 23 mois et distinguent ceux qui sont encore allaités au sein des autres qui reçoivent des aliments solides, semi-solides ou mous selon un nombre minimal de fois.

L'indicateur considère les enfants selon leur allaitement au sein ou non. On a ainsi :

$$\frac{\text{Enfants de 6 à 23 mois allaités au sein ayant reçu au moins le nombre minimum de repas le jour précédent}}{\text{Enfants de 6 à 23 mois allaités au sein}}$$

Et

$$\frac{\text{Enfants de 6 à 23 mois non allaités ayant reçu au moins le nombre minimum de repas le jour précédent}}{\text{Enfants de 6 à 23 mois non allaités au sein}}$$

On définit le nombre minimum de repas comme suit :

- 2 repas pour les enfants allaités au sein, âgés de 6 à 8 mois
- 3 repas pour les enfants allaités au sein, âgés de 9 à 23 mois
- 4 repas pour les enfants non allaités au sein, âgés de 6 à 23 mois.

L'indicateur d'apport alimentaire minimum acceptable se définit comme la proportion d'enfants âgés de 6 à 23 mois qui ont reçu l'apport alimentaire minimum acceptable (en dehors du lait maternel). Cet indicateur composite est calculé comme la somme de deux proportions.

Pour les enfants allaités au sein, on a la première proportion suivante :

$$\frac{\text{Enfants de 6 à 23 mois allaités ayant reçu le nombre minimum de repas avec la diversité minimum le jour précédent}}{\text{Enfants de 6 à 23 mois allaités au sein}}$$

Pour les enfants non allaités au sein, la proportion considérée est :

$$\frac{\text{Enfants de 6 à 23 mois non allaités ayant reçu au moins 2 fois du lait, le nombre minimum de repas avec la diversité minimum le jour précédent}}{\text{Enfants de 6 à 23 mois non allaités au sein}}$$

L'administration du questionnaire s'est faite via Smartphone augmentant très sensiblement la qualité des données recueillies en raison de plusieurs filtres programmés pour éviter certaines erreurs ou réponses erronées.

3.3. Formation des enquêteurs

Durant cinq jours, les enquêteurs présélectionnés ont suivi une formation en vue de mieux comprendre la portée de l'étude, le contenu du questionnaire et les techniques d'administration du questionnaire. Dix (10) formateurs ont assuré la formation dont trois (3) formateurs issus du PAM, trois (3) de l'Institut National de Statistique (INE), deux (2) de la Direction des statistiques agricoles du Ministère de l'Agriculture et Forêts, un (1) de la Direction de l'Alimentation et de la Nutrition et un (1) de l'ONG Aifa Palop.

A la fin de la formation, le prétest du questionnaire a été fait dans la région de Biombo pour déceler d'éventuels points à améliorer.

3.4. Collecte et supervision des données

L'enquête est de type ménage et s'est déroulée aussi bien en zone rurale qu'en zone urbaine à l'exception de Bissau. La collecte des données s'est déroulée du 09 au 28 septembre 2019 sur l'ensemble des huit (08) régions du pays, 38 secteurs, 240 districts de recensement (DR), 735 villages et 4679 ménages. Au total, 61 enquêteurs ont été engagés dont une moitié de femmes après une sélection rigoureuse. La supervision a été assurée par trois agents du PAM, quatre (4) de l'Institut National de Statistique (INE), deux (2) de la Direction des statistiques agricoles, et un (1) de l'ONG Aifa Palop.

4. Résultats

4.1. Situation de la sécurité alimentaire

En septembre 2019, 30,7% des ménages de Guinée-Bissau étaient en insécurité alimentaire soit 34,2% en zone rurale et 19,2% en zone urbaine.

De façon spécifique, l'analyse montre qu'à l'échelle du pays 3,2% des ménages souffraient d'insécurité alimentaire sévère c'est-à-dire les ménages ont une consommation alimentaire très déficiente ou connaissent une perte très importante de leurs moyens de subsistance qui vont conduire à des déficits importants de la consommation alimentaire ou pire.

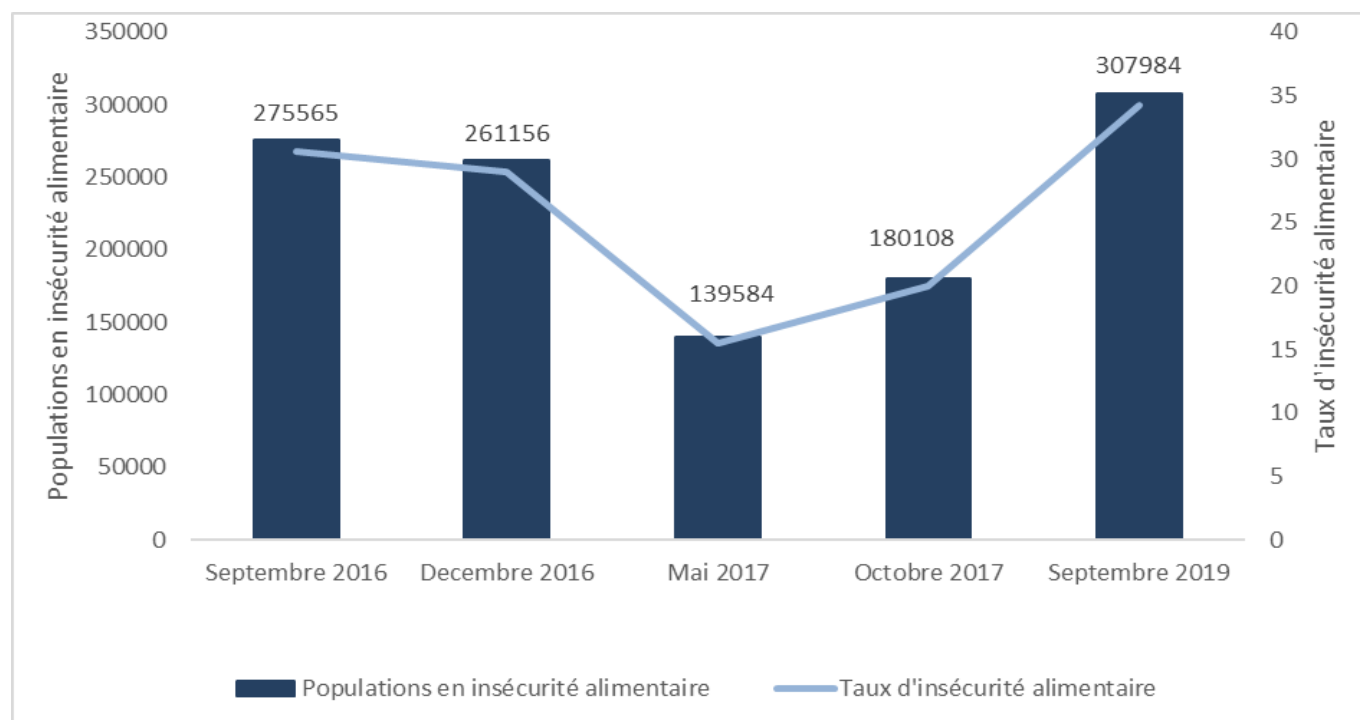
En outre, 27,5% des ménages faisaient face à une insécurité alimentaire modérée. Il s'agit de ménages qui ont une consommation alimentaire déficiente ou qui ne peuvent satisfaire leurs besoins alimentaires minimaux sans recourir à des stratégies d'adaptation irréversibles.

En revanche, 49,30% des ménages étaient en sécurité alimentaire limite (ménages ayant une consommation alimentaire tout juste adéquate sans recourir à des stratégies d'adaptation irréversibles, et ne pouvant pas se permettre certaines dépenses non alimentaires essentielles). Enfin, seuls 20% des ménages étaient en sécurité alimentaire (ménages capables de satisfaire leurs besoins alimentaires et non alimentaires essentiels sans recourir à des stratégies d'adaptation atypiques).

En 2019, les mois de septembre, août et octobre ont été indiqués par ordre par les ménages comme les mois au cours desquels l'accès à la nourriture est la plus difficile à l'inverse des mois de mai, juin et d'avril correspondant à la période de commercialisation de la noix de cajou. La chute des prix du kilogramme de noix de cajou en 2019 (351 FCFA en moyenne d'après l'Agence Nationale de Cajou) qui est la principale source de revenus des ménages ruraux, l'épuisement des stocks alimentaires pour une partie importante des ménages (25%), et l'absence d'une politique structurelle de réduction de l'insécurité alimentaire sont des facteurs explicatifs de l'augmentation de la proportion des ménages ruraux en insécurité alimentaire.

La situation de la sécurité alimentaire des ménages ruraux s'est détériorée entre septembre 2016 et septembre 2019 avec des taux passant de 30,6% à 34,2% (Fig.1). Au-delà des périodes au cours desquelles les enquêtes ont été menées entre 2016, 2017 et 2019, il s'avère que la situation alimentaire était largement meilleure en 2017, sans doute en raison de la bonne campagne de commercialisation de la noix de cajou. A titre d'exemple, les recettes tirées des exportations de cajou sont passées de 243 889 779 USD en 2017 à 115 892 336 USD en 2019 soit une baisse de 52%. Cette chute vertigineuse des recettes n'est pas liée à une baisse des volumes de noix de cajou exportés qui étaient de 192 000 tonnes en 2016, 168 000 tonnes en 2017 et 195 597 tonnes en 2019 ; la chute des recettes est plutôt due aux prix du kilogramme de noix de cajou qui était de 821 FCFA en 2017 alors qu'en 2016 et 2019 les prix moyens étaient respectivement de 521 et 351 FCFA.

Figure 1. Evolution de l'insécurité alimentaire entre 2016 et 2019.

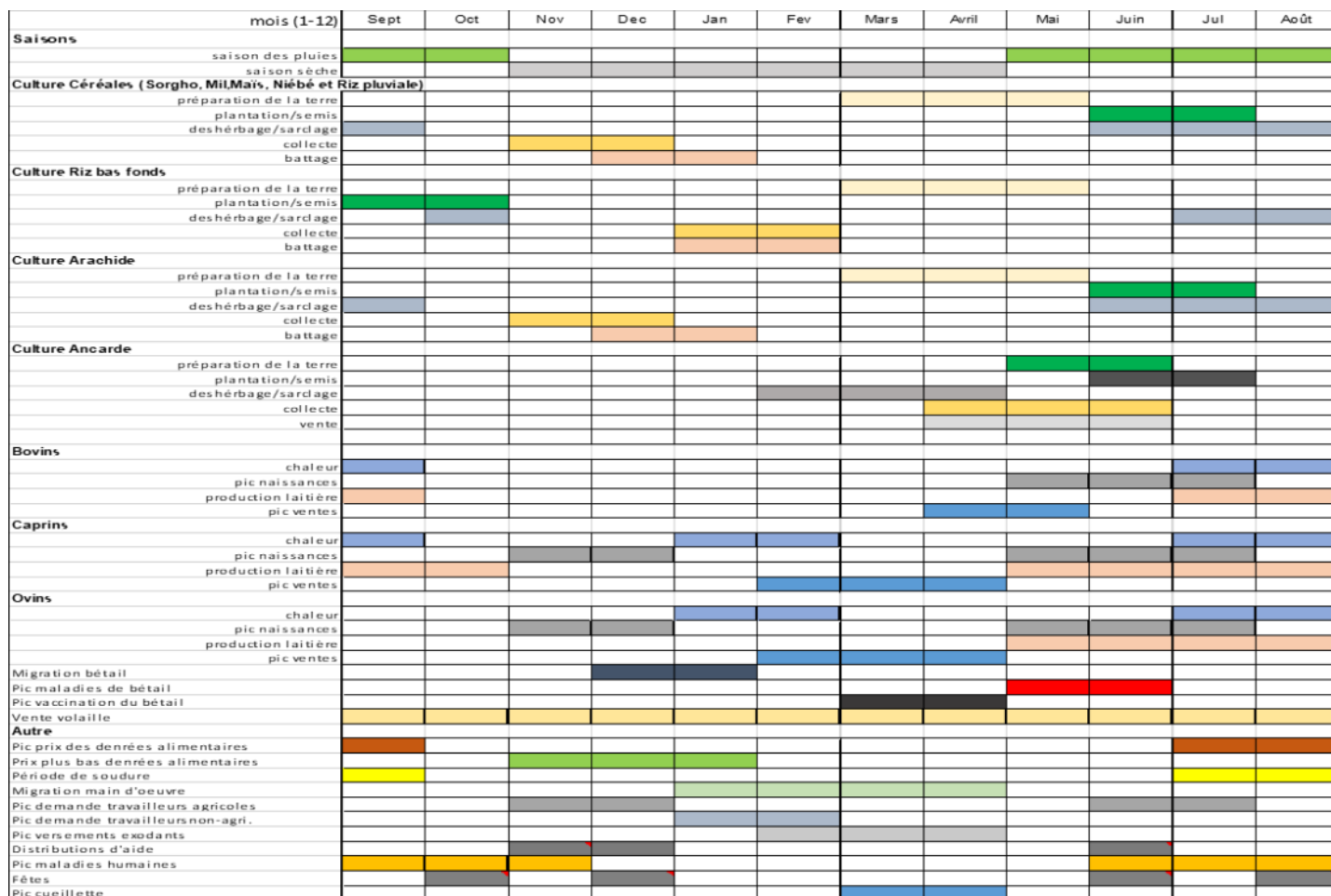


En Guinée-Bissau, il y a deux principales périodes de récolte : la période de novembre à février pour la récolte des produits céréaliers principalement le riz et la période d'avril à juin pour la cueillette de la noix de cajou, la principale source de revenus du pays (fig. 2). Entre 2016 et 2019, les enquêtes ont été menées à des périodes différentes au regard du calendrier des activités agricoles. En 2016, une enquête a été menée au mois de septembre (période de soudure) et une autre au mois de décembre (période de récolte). Cependant, la réduction de l'insécurité alimentaire n'était que de 1,6% passant de 30,6% en septembre à 29% en décembre. La récolte du riz au mois de décembre qui est quasiment destinée à la consommation familiale ne génère pas assez de revenus financiers pouvant permettre une diversification réelle du régime alimentaire des ménages. En 2017, la première enquête a été conduite au mois de mai en pleine campagne de commercialisation de noix de cajou et la seconde enquête au mois d'octobre qui coïncide à une période de pré-récolte. Entre mai et octobre, les taux d'insécurité alimentaire étaient passés respectivement de 15,5% à 20%. La bonne campagne de commercialisation des prix du kilogramme de noix de cajou avait accru les revenus des paysans leur permettant ainsi de faire face aux problèmes alimentaires avec moins de difficultés. La situation de l'insécurité alimentaire en septembre 2019 (34,2%), à l'image de la situation en septembre 2016, montre la vulnérabilité des ménages ruraux pendant cette période de l'année. Au vu de cette série d'enquêtes, il s'avère claire que la bonne

campagne de commercialisation de noix de cajou de 2017 avait très positivement affectée la situation de la sécurité alimentaire des ménages ruraux.

Au-delà de la période de soudure et de la volatilité des prix de vente de la noix de cajou, la détérioration de la situation alimentaire trouve également son explication dans le contexte global du pays marqué par une instabilité politique chronique qui affecte négativement la vie économique. De 2016 à 2018, le taux de croissance est passé de 6,2% à 3,8%, bien qu'une reprise de 5% s'est amorcée en 2019. La difficile situation économique se traduit par une impuissance de l'Etat avec le non-paiement régulier des salaires, l'absence de plusieurs services de base et l'abandon des populations les plus vulnérables composées pour la majorité de paysans. Bien qu'il existe un plan stratégique national de développement appelé Terra Ranka pour la période 2015 - 2025, il y a jusque-là une quasi-absence de politiques d'envergure mises en œuvre sur le terrain pour accroître la production agricole et lutter contre l'insécurité alimentaire. En outre, depuis 2016, il n'y a plus de structure clairement dédiée à la gestion de la sécurité alimentaire dans le pays. Tous ces facteurs structurels et conjoncturels sont à l'origine de la détérioration de la sécurité alimentaire dans le pays.

Figure 2. Calendrier agricole



Source: Ministère de l'Agriculture et des Forêts.

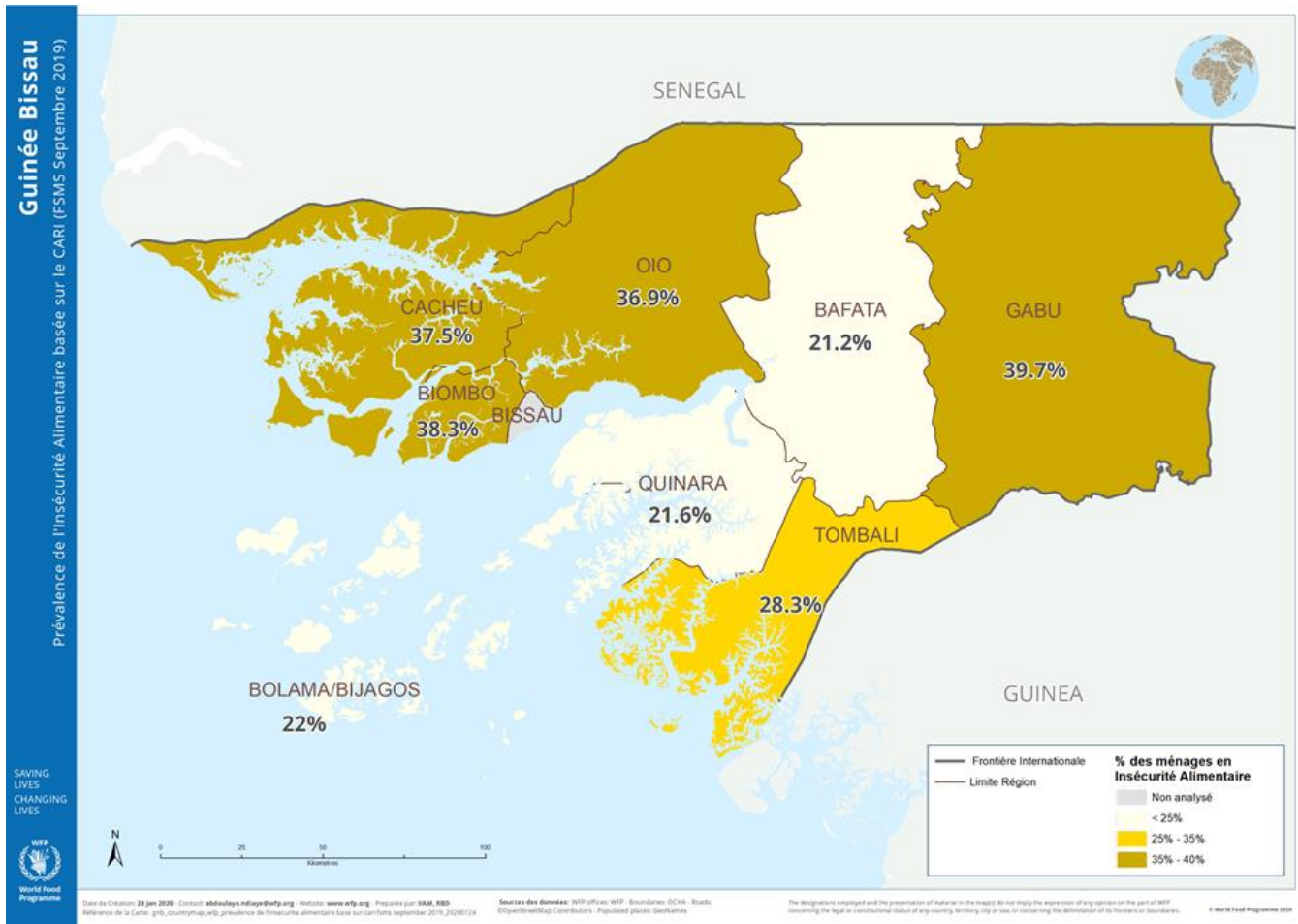
4.1.1. Localisation de l'insécurité alimentaire

Les ménages ruraux sont plus affectés par l'insécurité alimentaire (34,2%) que ceux des zones urbaines (19,2%). Les taux d'insécurité alimentaire les plus élevés sont retrouvés dans les régions de Gabu (39,7%), Biombo (38,3%), Oio (37,5%) et Cacheu (36,9%), où ils dépassent la moyenne globale de 30,7% (Carte 1). Les mêmes régions sont les plus affectées quand on considère uniquement les ménages ruraux avec des taux d'insécurité alimentaire allant de 40 à 46%. Cette enquête confirme la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire des régions d'Oio et de Cacheu qui sont depuis plusieurs années parmi les régions les plus affectées. Cependant, c'est la première fois que la région de Biombo enregistre un taux d'insécurité alimentaire aussi élevé depuis la reprise des

enquêtes du Système de Suivi de la Sécurité Alimentaire et de la Nutrition (SiSSAN : acronyme en portugais) en 2015.

A l'inverse, ce sont dans les régions de Bafata, Quinara et Bolama Bijagos que l'on a enregistré les taux d'insécurité alimentaire les moins élevés variant entre 21 et 22%. Quant à la situation dans les zones rurales, c'est quasiment la même tendance avec les trois régions qui sont les moins touchées avec des taux d'insécurité alimentaire allant de 24,2 à 24,6%.

Carte 1. Situation de la sécurité alimentaire par région.



La distribution spatiale de l'insécurité alimentaire au niveau national n'était pas uniforme, bien qu'on note une concentration de secteurs fortement affectés dans le nord-est du pays alors que les moins affectés se trouvaient pour la plupart dans le sud. Les niveaux d'insécurité alimentaire étaient très variables entre secteurs avec des taux allant de 10 à 59%. Les secteurs de Sonaco, Cacheu/Calequisse, Quinhamel étaient les plus affectés avec des taux d'insécurité alimentaire allant entre 45% et 60% alors que les moins affectés étaient Bafata, Galomaro/Cosse, Gamamudo/Ganadu, Uno, Tite, Komo, Buba, Catio avec des taux inférieurs à 20%.

Carte 2. Situation de la sécurité alimentaire par secteur.



NB : les résultats de cette enquête sont représentatifs juste à l'échelle nationale et régionale. Les résultats à l'échelle du secteur ne sont donnés qu'à titre indicatif.

4.1.2. Profil des ménages en insécurité alimentaire

Le profil des ménages en insécurité alimentaire renseigne sur plusieurs caractéristiques que ces ménages partagent. Les ménages en insécurité alimentaire sont majoritairement en zone rurale (34,2%) contre 19,2% en zone urbaine. Le sexe du chef de ménage n'influe pas sur la situation de l'insécurité alimentaire. Ce constat reste également le même selon que l'on base l'analyse sur le sexe du principal contributeur financier dans le ménage. La prédominance d'hommes ou de femmes en âge d'activité (entre 15 et 64 ans) dans la composition des ménages n'influe pas de façon significative sur la situation de la sécurité alimentaire des ménages. Cepen-

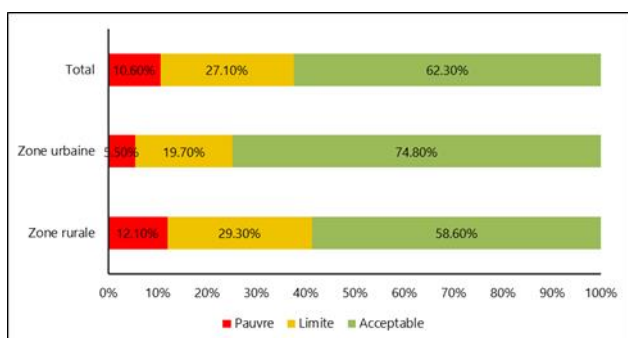
tant, l'analyse montre une relation claire entre la taille des ménages et l'insécurité alimentaire. La taille moyenne des ménages est de 11 personnes et 48,5% des ménages (la proportion la plus grande) ont des tailles de ménage comprise entre 5 et 10 personnes. Plus la taille des ménages est petite, plus le taux d'insécurité alimentaire est élevé. D'ailleurs, le taux d'insécurité alimentaire était de 33,5% pour les ménages de taille inférieure à 5 personnes, 31,4% pour ceux dont la taille est comprise entre 5 et 10 personnes et 23,4% pour les ménages ayant plus 20 personnes. Etant donné que la plupart des ménages interrogés dépendent de l'agriculture de subsistance aux moyens rudimentaires, les ménages de grande taille arrivent à assurer la main d'œuvre agricole et à

assurer une production assez importante à l’opposé des ménages de petite taille. Pour cette raison, en général dans les zones rurales d’Afrique où l’activité agricole est encore pratiquée de façon rudimentaire, la grande taille des ménages est souvent considérée comme un atout. En outre, le niveau de scolarité du principal contributeur du ménage influe de façon significative ($p\text{-value} < 0,05$) sur le niveau d’insécurité alimentaire du ménage. En effet, plus le niveau de scolarité est faible, plus le taux d’insécurité alimentaire est élevé. Il était de 34,7% dans les ménages où les principaux contributeurs sont sans étude, 29,7% pour ceux qui se sont arrêtés au niveau primaire, 24,9% pour le niveau secondaire et 18,8% pour ceux qui ont atteint le niveau supérieur. Les mêmes tendances sont observées selon le niveau de scolarité de l’épouse du principal contributeur. Enfin, il y a une corrélation claire entre le niveau d’insécurité alimentaire des ménages et la première source de revenus des ménages. Les ménages, qui ont l’agriculture comme première source de revenu, sont plus vulnérables que ceux ayant d’autres activités comme première source de revenu. Les taux d’insécurité alimentaire les plus élevés sont enregistrés au niveau des ménages ayant comme principale source de revenu : la mendicité, l’agriculture et l’exploitation forestière. En revanche, les ménages dépendant du commerce, et du secteur des transports sont les moins touchés.

4.2. Consommation des ménages

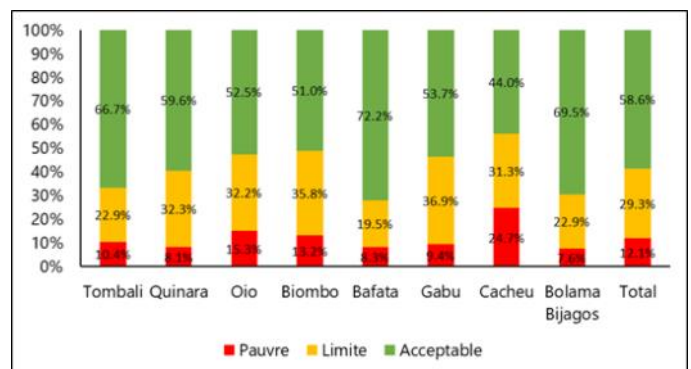
En septembre 2019, plus du tiers des ménages de Guinée-Bissau (37,7%) avaient une consommation alimentaire inadéquate (consommation limite ou pauvre). La situation était plus préoccupante au niveau des ménages ruraux où la proportion des ménages avec une consommation inadéquate était de 41,4% contre 25,2% en zone urbaine (Fig.3).

Figure 3. Consommation alimentaire des ménages



Les régions de Bafata, Bolama-Bijagos et de Tombali enregistraient les taux les plus élevés de ménages ruraux ayant un score de consommation alimentaire acceptable. Ces taux s’élèvent respectivement de 72,2%, 69,5% et 66,7%. A l’inverse, les régions de Cacheu, Biombo, et Oio enregistraient les taux les plus faibles de ménages ruraux ayant un score de consommation alimentaire acceptable, respectivement de l’ordre de 44%, 51% et 52.5% (Fig.4). A l’image des enquêtes réalisées depuis septembre 2016, celle de septembre 2019 a montré à nouveau les problèmes alimentaires dans les régions de Cacheu et d’Oio par rapport aux autres régions. Notons également la détérioration de la situation alimentaire dans la région de Biombo alors qu’elle était, lors des précédentes enquêtes, parmi les régions les moins affectées par ce problème.

Figure 4. Consommation alimentaire des ménages par région



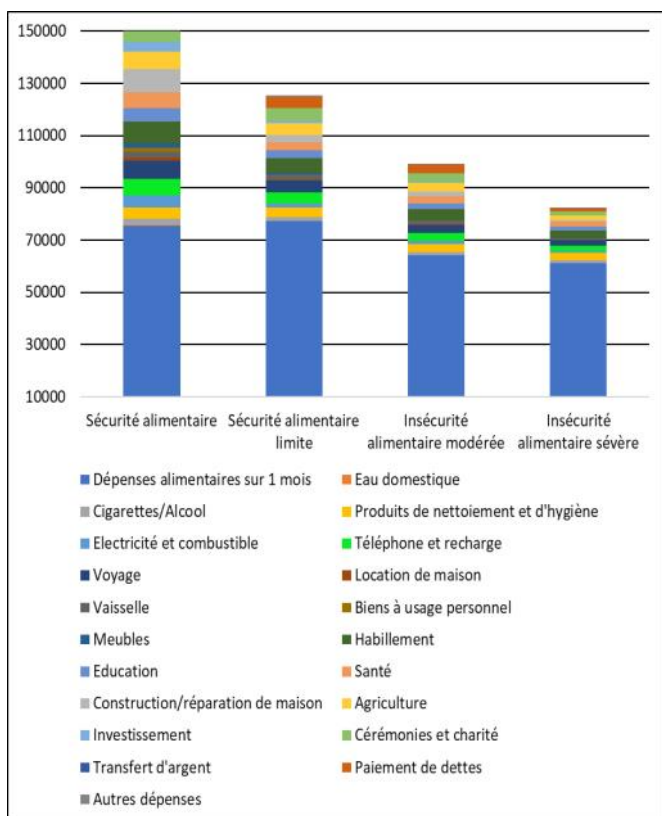
La situation alimentaire s’est également détériorée entre septembre 2016 et septembre 2019 car les proportions de ménages avec une consommation alimentaire inadéquate étaient respectivement de 27,9% et 41,4%. En septembre 2019, la principale source des aliments consommés par les ménages était le marché, à titre d’exemple 89% des ménages achetaient le riz qu’ils consommaient. Une tendance similaire a été observée en septembre 2016 avec 72% du riz consommé qui provenait du marché. Le nombre de repas par adulte est resté quasiment le même par rapport aux années précédentes (2 repas par jour pour les adultes et 3 repas pour les enfants de moins de 5 ans). Etant donnée la rareté des revenus financiers des ménages en majorité agricoles surtout pendant la période de soudure et dans un contexte marqué par une campagne de cajou considérée mauvaise par 78% des producteurs interrogés, l’accès à une alimentation nutritionnelle et suffisante était un grand défi.

4.3. Dépenses alimentaires

Un ménage qui consacre plus de 65% de son revenu à l'achat de nourriture peut être considéré comme étant en situation de vulnérabilité économique élevée et indique par conséquent des signes de forte insécurité alimentaire. La moyenne des dépenses totales des ménages était de 125125 FCFA, soit 120445 FCFA pour les ménages ruraux et 141100 FCFA pour les ménages urbains. En moyenne, 62% des dépenses des ménages concernaient l'alimentation. En septembre 2019, 46% des ménages consacraient plus de 65% de leurs dépenses pour se procurer de la nourriture. Dans les ménages en insécurité alimentaire, en moyenne 68% des dépenses étaient destinés à l'achat de nourriture alors que ce taux représentait 60% pour les ménages en sécurité alimentaire.

Les résultats révèlent que les dépenses non alimentaires sont nettement plus faibles chez les ménages en insécurité alimentaire que ceux qui sont en sécurité alimentaire. Il en ressort que ces derniers semblent avoir plus de possibilités d'investir sur les actifs agricoles, la santé ou l'éducation des enfants.

Figure 5. Dépenses alimentaires et non alimentaire

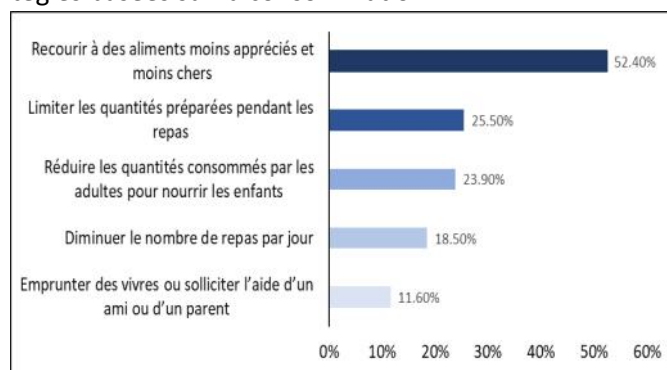


4.4. Stratégies de survie utilisées par les ménages

4.4.1. Stratégies de survie basées sur la consommation (rCSI)

Face aux difficultés et chocs subis, les ménages développent plusieurs stratégies de survie notamment celles basées sur l'alimentation. L'indice rCSI a été calculé à cet effet. C'est un indicateur utilisé pour comparer le niveau des difficultés rencontrées par les ménages d'un pays en mesurant la fréquence et la sévérité des comportements de consommation alimentaire qu'ils adoptent lorsqu'ils font face à un manque de nourriture. La valeur moyenne de l'indice rCSI était de 6,6 en septembre 2019 dont 5,46 dans les zones urbaines et 6,93 en zone rurale. Plus l'indice rCSI est élevé, plus le ménage est vulnérable. L'indice de stratégies de survie basées sur l'alimentation montre une détérioration de la situation alimentaire des ménages ruraux avec la valeur moyenne de l'indice qui passe de 3,97 en septembre 2016 à 6,93 en septembre 2019. En septembre 2019, 61% des ménages interrogés avaient au moins utilisé l'une des stratégies basées sur la consommation dont 63% en zone rurale et 56% en zone urbaine. Le recours à des aliments moins appréciés et moins chers est la stratégie la plus utilisée (52,4%). La fréquence d'utilisation des autres stratégies varie entre 11 et 25% (Fig.6).

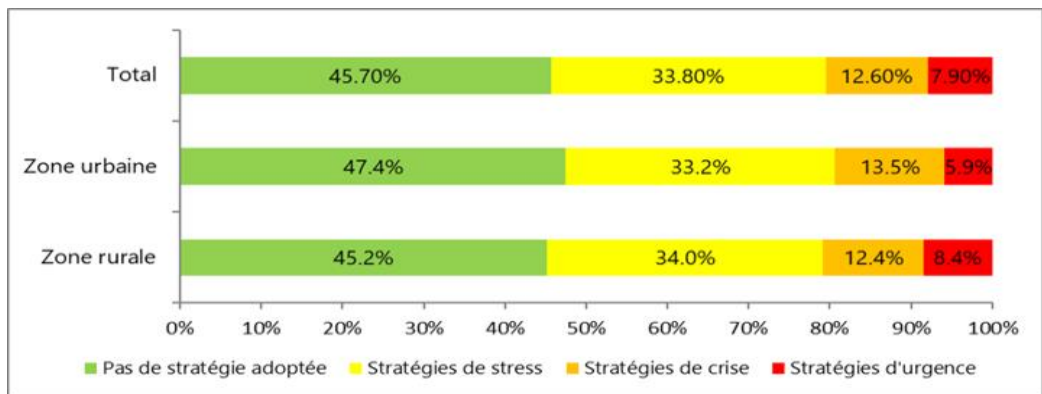
Figure 6. Proportion des ménages qui utilisent les stratégies basées sur la consommation.



4.4.2. Stratégies de survie basées sur les moyens d'existence

Si l'usage des stratégies basées sur la consommation s'épuisent ou ne permettent pas à résoudre les problèmes d'alimentation, les ménages sont obligés d'utiliser des stratégies basées sur les moyens de subsistance/d'existence. En septembre 2019, 54,3% des ménages avaient au moins utilisé une de ces stratégies (soit 54,8% en zone rurale et 52,6% en zone urbaine).

Figure 7. Stratégies de survie basées sur les moyens d'existence des ménages.



Parmi l'ensemble des ménages interrogés, 33,8% utilisaient des stratégies de stress. Les stratégies de stress, comme emprunter de l'argent ou dépenser son épargne, indiquent une réduction de la capacité à faire face à des chocs dans le futur en raison d'une diminution des ressources ou une augmentation des dettes (PAM, 2014).

Parmi les ménages enquêtés, 12,6% utilisaient des stratégies de crise. Les stratégies de crise, comme la vente de biens productifs, réduisent directement la productivité future, dont la formation du capital humain (PAM, 2014).

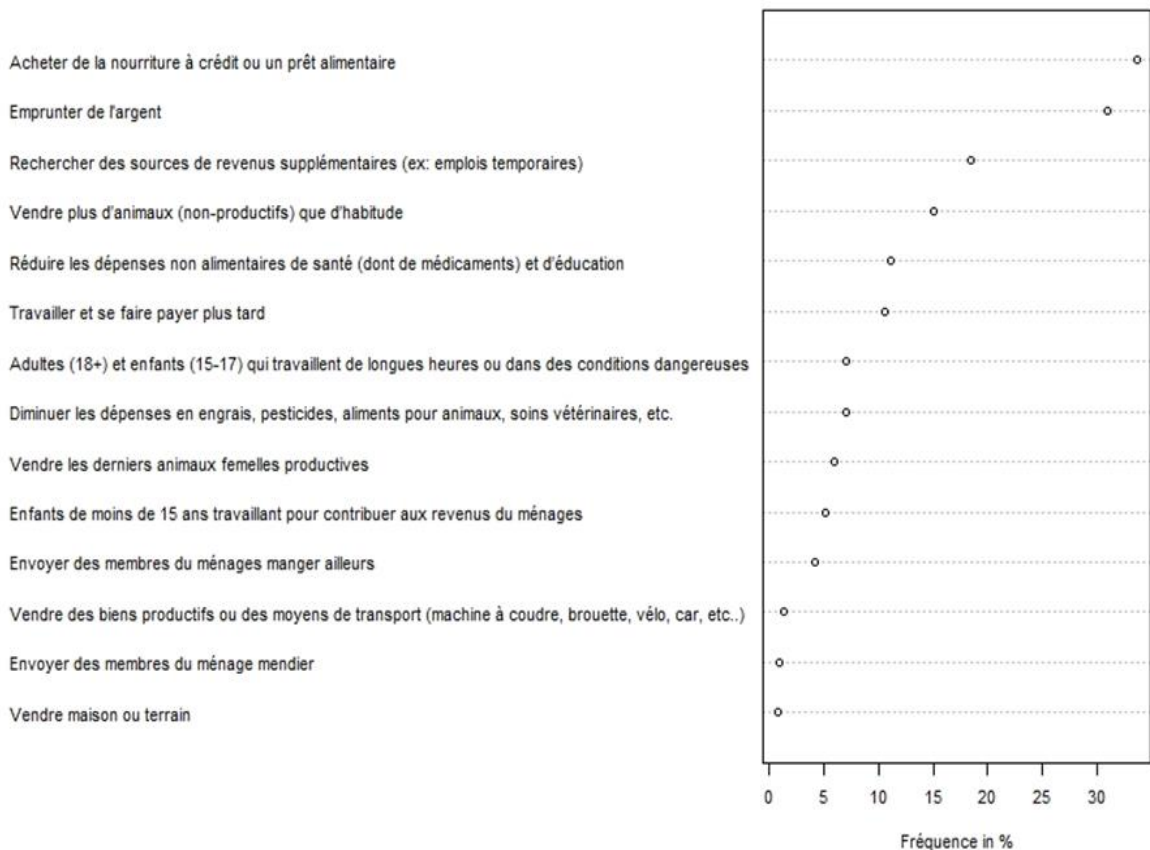
Enfin, 7,9% des ménages faisaient recours à des stratégies d'urgence. Les stratégies d'urgence,

comme la vente de terrain, affectent la productivité future mais sont plus difficiles à inverser ou sont plus dramatiques (PAM, 2014).

Globalement, le recours aux stratégies de survie les plus néfastes (crise ou d'urgence) est particulièrement utilisé par les ménages dans les régions d'Oio et Gabu avec respectivement 40% et 38%.

Les stratégies suivantes : (1) Acheter les aliments à crédit ou emprunter de la nourriture, (2) Emprunter de l'argent, (3) Chercher des sources additionnelles de revenus, (4) Vendre des animaux non productifs plus que d'habitude sont les plus utilisées par les ménages (Fig. 8).

Figure 8. Proportion des ménages qui utilisent les stratégies basées sur les moyens d'existence.



4.5. L'apport alimentaire minimum acceptable chez les enfants âgés de 6 à 23 mois

Au total 1259 enfants âgés entre 6 et 23 mois dont 50,8% de garçons et 49,2% de filles ont été « enquêtés » afin de déterminer l'apport alimentaire minimum acceptable qui traduit l'adéquation de l'alimentation des enfants de cette tranche d'âge. L'âge moyen des enfants est de 13,5 mois soit 13,1 mois chez les garçons et 13,8 mois chez les filles.

En prélude de la détermination de l'apport alimentaire minimum acceptable, la diversité alimentaire minimum et le nombre minimum de repas ont été d'abord déterminés.

4.5.1. Diversité alimentaire minimum des enfants de 6 à 23 mois

La diversification alimentaire minimum des enfants de 6 à 23 mois se mesure par le nombre de groupes alimentaires distincts consommés parmi 7 bien définis au cours des dernières 24 heures. La diversité alimentaire minimum est atteinte quand l'enfant mange au moins 4 des 7 groupes alimentaire au cours des dernières 24 heures.

En septembre 2019, 16% des enfants de 6-23 mois avaient une diversité alimentaire minimum soit 15,8% chez les garçons et 16,3% chez les filles. La diversité alimentaire minimum augmentait en fonction de l'âge. Elle est de 5,1% pour les enfants de la tranche d'âge 6-11 mois, 21% pour la tranche d'âge 12-17 mois et, 25,4% pour la tranche d'âge 18-23 mois. Cette augmentation est liée à l'introduction progressive de nouveaux aliments dans l'alimentation des enfants. La diversité alimentaire minimum évolue selon que l'enfant soit allaité ou non. Ainsi 24,1% des enfants non allaités ont une diversité alimentaire minimum contre 15% pour ceux allaités.

4.5.2. Nombre minimum de repas

C'est la proportion des enfants de 6 à 23 mois allaités au sein et des autres qui ont reçu des aliments solides, semi-solides ou mous (y compris des aliments dérivés du lait pour les enfants qui ne sont pas allaités au sein) au moins le nombre minimum de fois.

Seuls 23,4% des enfants âgés de 6 à 23 mois atteignaient le nombre minimum de repas requis. Cette proportion ne variait pas selon le sexe avec 23,3% pour les garçons et 23,4% pour les filles.

Cependant cette proportion augmentait en fonction de l'âge et se répartissait comme suit :

- 14,8% pour les enfants allaités âgés de 6 à 8 mois,
- 29,8% pour les enfants allaités âgés de 9 à 23 mois,
- 13% pour les enfants non allaités âgés de 6 à 23 mois.

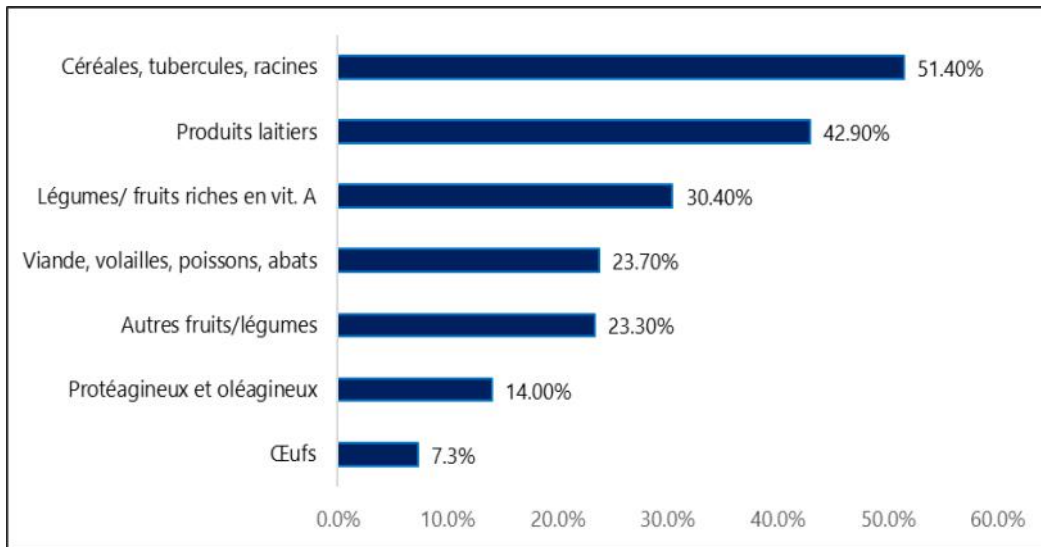
4.5.3. Proportion d'enfants 6-23 mois ayant reçu un apport alimentaire minimum acceptable (AMA)

La Proportion d'enfants 6-23 mois ayant reçu un apport alimentaire minimum acceptable (AMA) est faible sur l'ensemble du pays. Au total seuls 9,3% des enfants âgés de 6 à 23 mois recevait un apport alimentaire minimum acceptable dont 9,4% chez les garçons et 9,2% chez les filles. La proportion est de 10,2% pour les enfants allaités et 5,6% pour les enfants non allaités. Cette proportion évolue également avec l'âge passant de 3,2% pour les enfants âgés de 6 à 11 mois, 12,9% pour les enfants âgés entre 12 et 17 mois et 13,5% pour les enfants âgés de 18 à 23 mois. L'évolution de cette proportion est due à l'introduction progressive de nouveaux aliments dans l'alimentation des enfants.

La proportion des enfants ayant reçu un AMA varie également en fonction de facteurs socioéconomiques . L'analyse montre que la proportion des enfants avec une consommation adéquate est deux fois plus élevée dans les ménages en sécurité alimentaire en comparaison des ménages en insécurité alimentaire. En outre, il y a une corrélation entre le niveau de consommation des enfants 6-23 mois et de celle de leurs mères. Le nombre d'enfants avec une consommation adéquate est plus de deux fois élevé chez les femmes avec une alimentation adéquate. Enfin, l'occupation professionnelle de la mère ou responsable de l'enfant influe significativement sur la consommation des enfants. Elle est plus adéquate chez les mères qui ont une occupation professionnelle que chez les femmes au foyer.

Le groupe alimentaire constitué des produits de base que sont les céréales, les tubercules et racines est de loin le plus fréquemment consommé alors que le groupe alimentaire œuf est le moins consommé (Fig. 9).

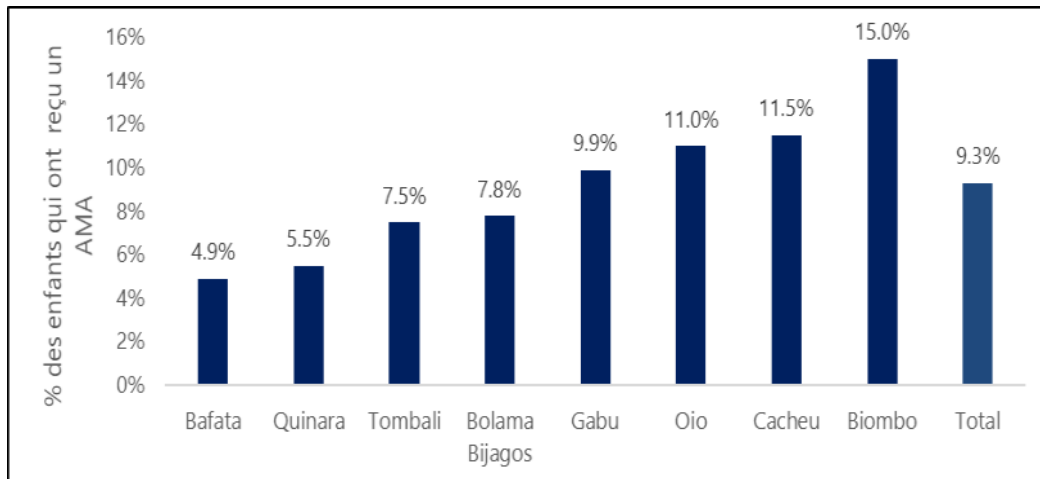
Figure 9. Fréquence de consommation des Groupes alimentaires par les enfants de 6 à 23 mois.



La proportion des enfants 6-23 mois ayant reçu l'apport alimentaire minimum acceptable varie en fonction des zones géographiques. Elle est de 8,9% dans les zones rurales et 13,3% dans les zones urbaines où elle atteint 33% notamment dans la région de Biombo. De façon globale, les proportions

étaient faibles par région et variaient entre 4,9% à 15%. Bien que ces faibles proportions puissent être reliées à la période de soudure à laquelle cette enquête ait été conduite, il reste vrai que cette proportion ait été toujours faible quelle que soit la période de l'enquête.

Figure 10. Apport alimentaire minimum acceptable (AMA) pour les enfants 6-23 mois par région.



4.6. Diversité alimentaire minimum des femmes de 15-49 ans

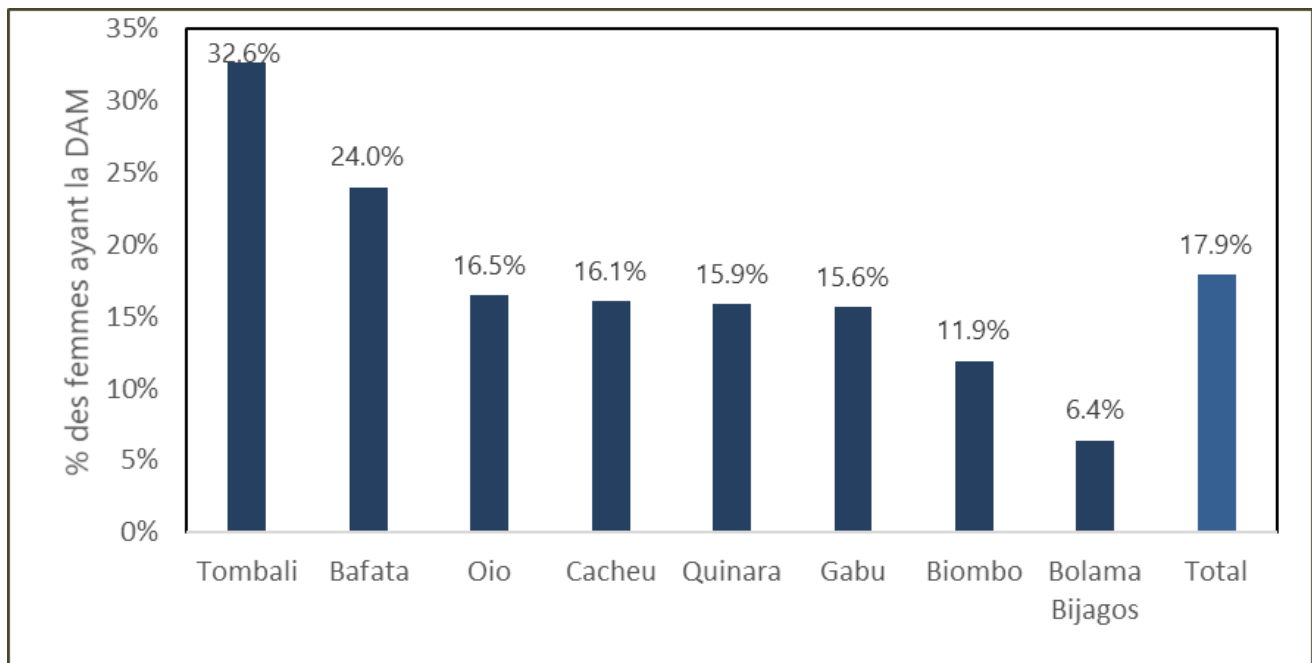
L'état nutritionnel des femmes en âge de procréer (15 à 49 ans) est un déterminant majeur de leur vie reproductive, du bon déroulement des grossesses ainsi que de leur issue. L'état nutritionnel

de la femme avant la grossesse est déterminant pour l'évolution de la grossesse, l'état de santé et le poids de naissance du nouveau-né. Parmi ces facteurs déterminants dans l'état nutritionnel, il y a la diversité alimentaire minimum des femmes qui a été déterminé dans le cadre de cette en-

quête. Au total, nous avons interrogé 5819 femmes âgées entre 15 et 49 ans avec une moyenne d'âge de 29 ans. On considère qu'une femme a une diversité alimentaire minimum lorsqu'elle a reçu, au cours des dernières 24 heures, au moins 5 groupes d'aliments parmi les dix (10) cités plus haut dans la partie méthodologie. En septembre 2019, la proportion de femmes

avec une diversité alimentaire minimum était faible en Guinée-Bissau avec un taux de 17,9% dont 16% en zone rurale et 24,5% en zone urbaine. Les régions de Tombali et Bolama-Bijagos enregistraient respectivement la proportion la plus élevée et celle la plus faible des femmes ayant une diversité alimentaire minimum.

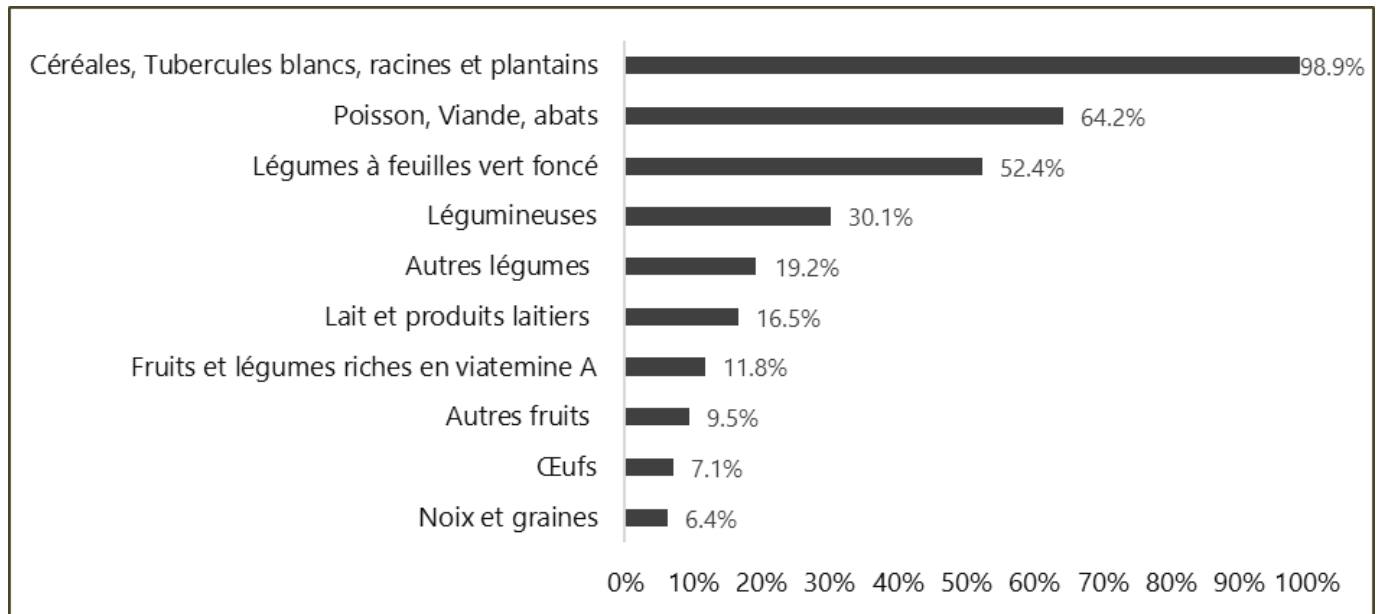
Figure 11. Diversité alimentaire minimum (DAM) des femmes de 15 à 49 ans par région.



Les groupes alimentaires les plus fréquents dans le régime alimentaire quotidien des femmes en âge de procréer sont par ordre de fréquence : les céréales (98,9%), le groupe poisson-viande-abats (64,2%). Toutefois, c'est le poisson (sardinelle) qui est la principale source de protéines animales pour les femmes, la viande et les abats ne sont mangés que de façon occasionnelle. Les produits laitiers, œufs, légumes font partie des groupes les moins fréquents dans le régime alimentaire des femmes en âge de procréer (Fig.12). Plus de la moitié des femmes mangeaient entre 2 et 3 groupes alimentaires par jour ce qui dénote un pauvre régime alimentaire. La période de soudure durant laquelle cette enquête a été menée en est une des explications. Enfin, 8,4% des femmes interrogées étaient enceintes au moment de l'enquête et 77,3% d'entre elles n'avaient pas une alimentation adéquate avec toutes les conséquences potentielles sur leur état de santé et celle de leurs futurs enfants. Il a été montré que l'alimentation des femmes était un déterminant important du retard

de croissance intra utérin (RCIU), notamment la faible diversité alimentaire. La grossesse, ce moment particulier dans la vie d'une femme nécessite des changements, surtout sur le plan du comportement alimentaire. Il y a une augmentation des besoins en protéines (la moitié de ces apports d'origine animale), en glucides et également des besoins en calcium. Cependant, l'étude ne montre pas un changement de comportement alimentaire selon que la femme soit enceinte ou pas. La diversité alimentaire des femmes est de 19,9% chez les femmes enceintes contre 17,7% pour les autres. En revanche, la différence est significative ($p=0,0344$) en zone périurbaine où elle était de 34,7% pour les femmes enceintes et 23,8% pour les autres.

Figure 12. Fréquence de consommation des groupes alimentaires par les femmes de 15 à 49 ans.



5. Conclusion

En 2019, le taux d'insécurité alimentaire était de 30,7% (368 458 personnes touchées) sur l'ensemble du pays à l'exception du secteur autonome de Bissau qui n'a pas été inclus dans l'enquête. Le taux était de 34,2% dans les zones rurales et 19,2% dans les zones urbaines. Les régions de Gabu, Biombo, Oio et Cacheu étaient les plus touchées avec des taux d'insécurité alimentaire qui dépassaient 36% alors que Bafata, Quinara et Bolama Bijagos étaient les moins affectées avec des taux en deçà de 22%.

La situation de l'insécurité alimentaire au niveau des ménages ruraux s'est dégradée entre septembre 2016 et septembre 2019 passant de 30,6% à 34,2%. La baisse significative de l'insécurité alimentaire en 2017 (15,5% en mai et 20% en octobre) à la faveur d'une bonne campagne de commercialisation de noix de cajou n'a pas pu être maintenue. En effet, entre 2017 et 2019 il y a eu une baisse continue du prix du kilogramme de la noix de cajou passant de 821 à 351 FCFA soit une baisse de 57%. Il en est de même des recettes tirées de la campagne de cajou qui ont chuté de 243 889 779 USD en 2017 à 115 892 336 USD en 2019 soit une chute de 52%. L'analyse du profil des ménages en insécurité alimentaire montre que les ménages les plus vulnérables sont ceux dirigés par des personnes avec un faible niveau d'instruction, les ménages avec une faible taille démographique, les ménages qui dépendent plus de l'agriculture et dans une certaine mesure les ménages dirigés par des femmes.

La plupart des enfants âgés de 6 à 23 mois n'avaient pas une alimentation adéquate. En effet, seuls 9,3% recevaient un apport alimentaire minimum acceptable.

Quant aux femmes en âge de procréer (15-49 ans), leur alimentation était également inadéquate pour la plupart d'entre elles avec seuls 17,9% qui avaient une diversité alimentaire minimum.

6. Recommendations

Les participants de l'atelier national de restitution des résultats et les membres de l'équipe d'analyse des données ont formulé les recommandations ci-dessous.

A l'endroit du Gouvernement

- Participer au financement de la production de données statistiques notamment dans le financement du SiSSAN.

Rendre opérationnel le Conseil National de Sécurité Alimentaire et de Nutrition pour une gouvernance plus adéquate des questions liées à la sécurité alimentaire à la nutrition.

A l'endroit du Gouvernement et partenaires techniques

Assister les 30,7% des ménages en insécurité alimentaire (près de 368 500 personnes) en renforçant leurs moyens d'existence, leurs moyens de production agricole et développer ainsi leur capacité de résilience.

Faire des investissements substantiels dans le domaine de l'agriculture.

Promouvoir une meilleure diversification des productions agricoles.

Mettre en œuvre des sessions d'alphabétisation fonctionnelle pour lutter contre l'analphabétisme qui est fortement corrélé à l'insécurité alimentaire.

Conduire une étude qualitative pour comprendre les soubassements de l'insécurité alimentaire dans le pays.

Développer des séances de sensibilisation à l'endroit de toute la communauté pour un changement de comportement afin de lutter contre l'insécurité alimentaire et la malnutrition.

Développer des séances de sensibilisation surtout à l'endroit des femmes sur l'importance de la diversité alimentaire pour des femmes âgées de 15 à 49 ans, sur l'importance de l'apport alimentaire pour les enfants de 6 à 23 mois, et sur l'importance des valeurs nutritives des produits agricoles locaux.

Promouvoir l'introduction de l'éducation nutritionnelle dans les programmes scolaires.

Programme Alimentaire Mondial

Praça Titina Sila ; CP : 622

Bissau (Guinea-Bissau)